

# 9 Missionner un professeur référent culture

→ Chaque année les collèges et lycées sont invités à nommer un ou plusieurs professeurs référent culture.

Le professeurs référents culture ont pour mission principale de coordonner l'action culturelle au sein de l'établissement. Il participe donc activement à la mise en œuvre des projets d'éducation artistique et culturelle et à la formalisation du volet culturel du projet d'établissement, notamment via le recensement sur ADAGE. Il coordonne également avec le chef d'établissement l'utilisation de la dotation collective du pass culture.



## CADRE GENERAL

En début d'année, la mission de professeur référent culture est formalisée au sein de l'établissement par la validation par le chef d'établissement d'une lettre de mission (voir en annexe) et par son inscription sur ADAGE.

Le professeur référent culture s'engage dans ce cadre à informer régulièrement le chef d'établissement et la communauté éducative des projets et des actions d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre au sein de l'établissement et à remettre un rapport d'activité en fin d'année scolaire.

Dans le cadre de sa mission, le professeur référent culture perçoit une indemnité pour mission particulière (IMP) d'une hauteur moyenne de 625 € - le taux de 1 250 € peut être versé si la charge effective de travail le justifie - en référence à l'application du décret n° 2015-475 du 27 avril 2015.

## CALENDRIER DE TRAVAIL

### SEPTEMBRE / OCTOBRE

- Formalisation de la mission (lettre de mission et inscription sur ADAGE)
- Présentation des actions et des projets d'EAC pour l'année à venir à la communauté éducative de son établissement
- Participation aux réunions de rentrée académique
- Inscription aux modules facultatifs du parcours de formation des professeurs référents culture et aux formations proposées par la DAAC

### NOVEMBRE / DECEMBRE

- Recensement des projets et des actions d'EAC sur ADAGE
- Diffusion des actualités académiques
- Accompagnement et valorisation des projets
- 1ere conférence asynchrone sur l'EAC
- Inscription aux modules facultatifs du parcours de formation des professeurs référents culture et aux formations proposées par la DAAC (voir fiche...)

### JANVIER / FEVRIER

- Formation « ADAGE : comprendre l'application et le recensement » / mercredi 22 janvier de 15h à 18h
- Recensement des projets et des actions d'EAC sur ADAGE
- Diffusion des actualités académiques
- Accompagnement et valorisation des projets
- Inscription aux modules facultatifs du parcours de formation des professeurs référents culture et aux formations proposées par la DAAC (voir fiche...)

### MARS / AVRIL

- Formation « Mieux comprendre la démarche de projet en partenariat »

/ mercredi 2 avril 2025 de 14h30 à 17h30

- Forums territoriaux – rencontres interprofessionnelles (voir dates ci-dessus)
- 2ème conférence asynchrone sur l'EAC
- Recensement des projets et des actions d'EAC sur ADAGE – rédaction de l'analyse de situation (fin du recensement en avril)
- Diffusion des actualités académiques
- Accompagnement et valorisation des projets
- Inscription aux modules facultatifs du parcours de formation des professeurs référents culture et aux formations proposées par la DAAC (voir fiche...)

### **AVRIL / MAI / JUIN**

- Forums territoriaux – rencontres interprofessionnelles (voir dates ci-dessous)
- 3<sup>e</sup> conférence asynchrone sur l'EAC
- Recensement des projets et des actions d'EAC sur ADAGE
- Rédaction des bilans de projets sur ADAGE
- Diffusion des actualités académiques
- Accompagnement et valorisation des projets
- Inscription aux modules facultatifs du parcours de formation des professeurs référents culture et aux formations proposées par la DAAC (voir fiche...)
- Rédaction du rapport d'activité annuel

### **PARCOURS DE FORMATION**

Un parcours de formation académique annuel est proposé à chaque professeur référent culture afin d'accompagner une montée en compétences professionnelles en éducation artistique et culturelle.

Ce parcours est composé de plusieurs modules dont plusieurs sur inscription individuelle (voir également fiche « Se former en EAC »).

### **MODULES OBLIGATOIRES**

***Participation : tous les professeurs référents culture***

➤ **« Rentrée académique de l'EAC »**

**Modalité** : réunion en distanciel

**Date** : le mercredi 29 septembre de 14h30 à 17h

➤ **« Forums territoriaux – Rencontres interprofessionnelles »**

**Modalité** : journée en présentiel

**Dates et lieu (département) :**

- Hauts-de-Seine : mardi 29 avril 2025
- Val d'Oise : mercredi 30 avril 2025

- Yvelines : mardi 6 mai 2025
- Essonne : mercredi 7 mai 2025

### **MODULES POUR LES NOUVEAUX PROFESSEURS REFERENTS CULTURE**

***Participation : obligatoire pour les nouveaux professeurs référents culture et ouvert à tous sur inscription***

- **ADAGE : comprendre l'application et le recensement**  
**Modalité** : réunion en distanciel  
**Date** : mercredi 22 janvier 2025 de 15h à 18h
- **« Mieux comprendre la démarche de projet en partenariat » -**  
**Modalité** : formation en présentiel dans des structures culturelles de territoire éducatif  
**Dates** : mercredi 2 avril 2025 de 14h30 à 17h30

### **MODULES COMPLEMENTAIRES D'APPROFONDISSEMENT**

***Participation : libre sur inscription***

- **« Rencontres territoriales »**  
**Modalité** : journée en présentiel dans une structure culturelle de territoire  
**Dates** :
  - lundi 21 octobre 2024 (vacances scolaires)
  - lundi 17 février 2025 (vacances scolaires)
  - lundi 14 avril 2025 (vacances scolaires)
- **Conférences sur l'EAC**  
**Modalité** : une conférence asynchrone par trimestre

### **Lettre de mission type « professeur référent culture »**

Le professeur référent culture travaille dans son collège ou lycée sous l'autorité de son chef d'établissement au sein d'un réseau académique. Ce réseau est animé par un professeur référent culture d'appui en territoire éducatif. Il est par ailleurs piloté par la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC, rectorat).

A l'échelle de son établissement, le professeur référent culture effectuera les missions ci-dessous :

- Accompagner la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle dans l'établissement en s'appuyant sur les orientations nationales et académiques.
- Favoriser la conception de projets d'EAC par le biais de partenariats avec les structures artistiques et culturelles, si possible de proximité.
- Assurer la coordination et le recensement de l'ensemble des actions d'EAC mises en œuvre dans l'établissement par le biais de l'application ADAGE.
- Diffuser les actualités académiques grâce aux différents outils développés par le réseau (site académique, revue D'actualité...).
- Orienter les équipes pédagogiques de l'établissement vers les conseillers DAAC pour faciliter la mise en œuvre des projets.
- Apporter conseil et expertise quant à l'utilisation des ressources allouées pour l'élaboration de projets d'EAC, notamment dans la ventilation de la dotation de la part collective du Pass culture.
- Apporter un appui à l'équipe de direction quant à la formalisation du volet culturel du projet d'établissement dans ADAGE
- Accompagner et conseiller les élèves ambassadeurs culture en travaillant notamment avec les différentes instances (CVL, CVC, CAVL...).
- Veiller tout au long de l'année - en collaboration avec les professeurs porteurs de projets et les responsables d'enseignements artistiques - à la valorisation des actions menées et à la bonne diffusion des informations émanant d'une part du réseau académique dédié à l'EAC, d'autre part des partenaires culturels de l'établissement.
- Participer aux actions de formation mises en œuvre par la DAAC.



Restitution des élèves ambassadeurs culture lors du congrès des ELAC en 2022-2023 au Musée du Louvre